



STATISTIQUES 2002 DES MORSURES DE CHIENS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

A l'occasion de chaque annonce officielle de morsure de chien par un médecin, le service vétérinaire cantonal procède à une enquête téléphonique auprès de la personne lésée ainsi que du détenteur du chien. Chaque cas est donc soumis à un questionnaire identique, dont les deux buts principaux sont:

- a) repérer les chiens potentiellement dangereux et prendre les mesures adéquates afin d'éviter toute récurrence de morsure;
- b) établir une statistique des accidents par morsures de chiens dans notre canton, afin de déterminer les différents axes de prévention possibles.

Table des matières:

	Pages
1. Prévalence	2
2. Victimes	3
3. Incidents	7
4. Chiens	11
5. Mesures prises	19
6. Conclusions	20

1. Prévalence

120 morsures ont été annoncées par les médecins en 2002.

1.1. Prévalence dans le canton

72 morsures pour 100'000 habitants par année.

1.2. Prévalence par district

	Nbre de morsures par 100'000 habitants	Nbre de chiens par 100'000 habitants
Neuchâtel	67	5'264
Boudry	106	6'783
Val-de-Travers	73	11'088
Val-de-Ruz	20	9'263
Le Locle	62	8'283
La Chaux-de-Fonds	41	6'326

Remarque:

Selon la thèse de Mme Ursula Horisberger (Medizinische versorgte Hundebissverletzung in der Schweiz-2002), la prévalence des morsures de chiens en Suisse est de 180 par 100'000 habitants par année.

La Suisse compte un chien pour quinze habitants; le canton de Neuchâtel avec ses 11'510 chiens correspond exactement à la moyenne suisse.

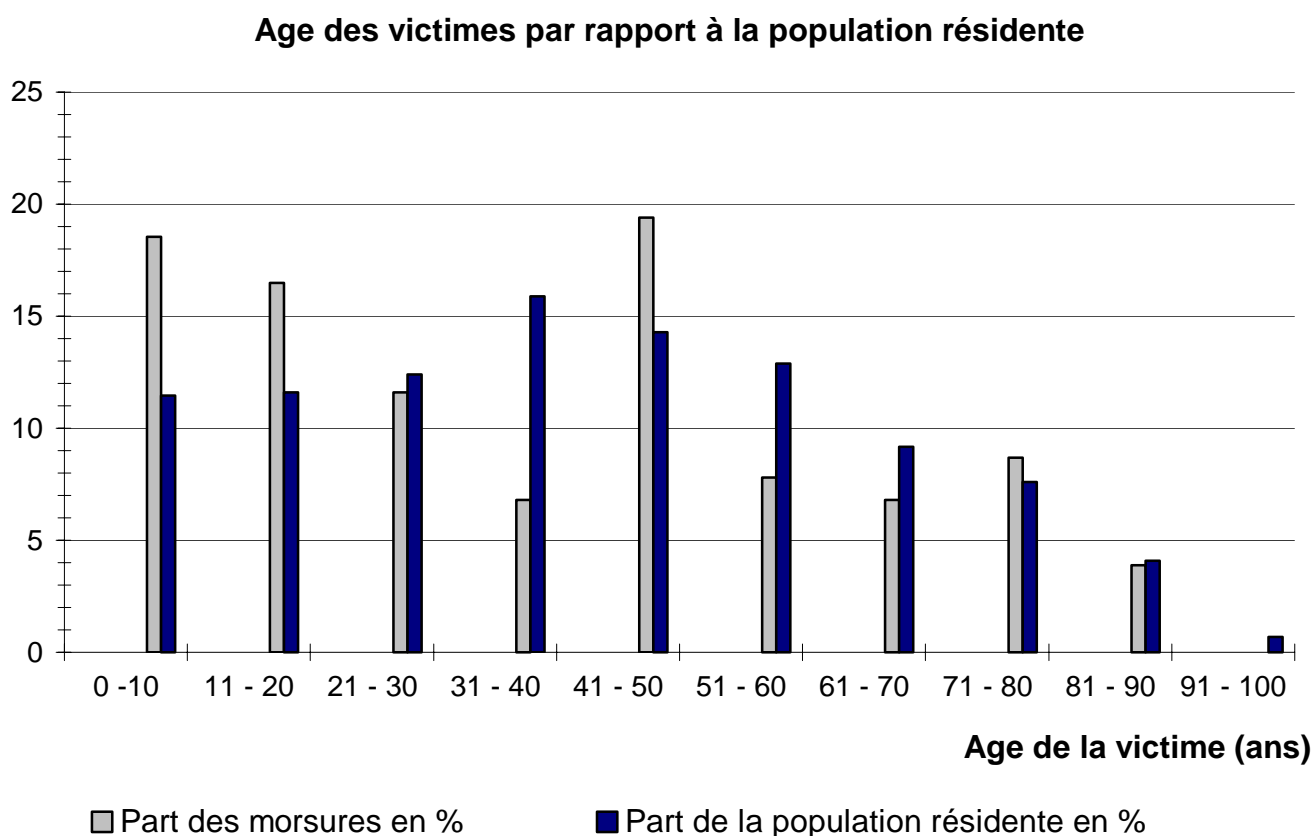
Conclusion:

La prévalence des morsures annoncées dans notre canton est 2,5 fois plus faible que dans l'étude précitée. Les districts du Val-de-Ruz et de La Chaux-de-Fonds sont particulièrement sous représentés. Ce résultat est certainement dû à l'introduction récente (septembre 2001) de la nouvelle législation sur la taxe et la police des chiens impliquant l'annonce obligatoire des morsures de la part des médecins. Une information encore accrue des médecins est à prévoir pour combler cette lacune, en particulier dans les districts peu représentés.

2. Victimes (données inconnues dans 20% des cas)

Dans le formulaire officiel d'annonce de morsure, l'inscription de l'identité du blessé est facultative (secret médical). Cependant, nous constatons que le 80% des victimes ont accepté de révéler leur identité.

2.1. Age des victimes



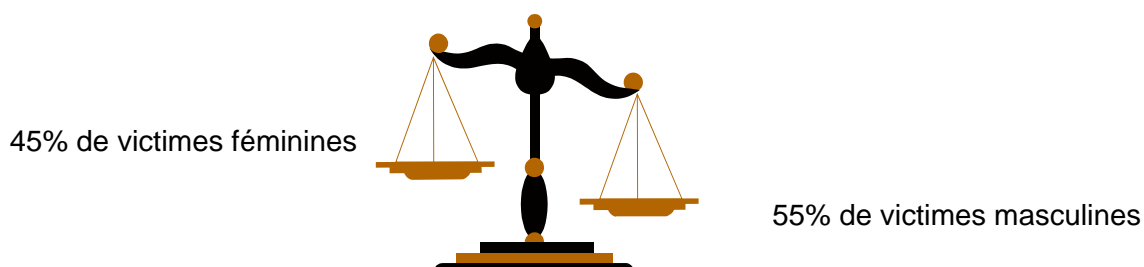
Remarque:

Selon l'étude de Linda Horisberger, en Suisse, les enfants représentent un tiers des personnes mordues. Notre canton montre un pourcentage équivalent d'enfants mordus ayant nécessité un traitement médical.

Conclusion:

Par rapport à leur représentation au sein de la population, les enfants présentent un risque de morsure deux fois plus élevé que les adultes.

2.2. Sexe des victimes



Remarque:

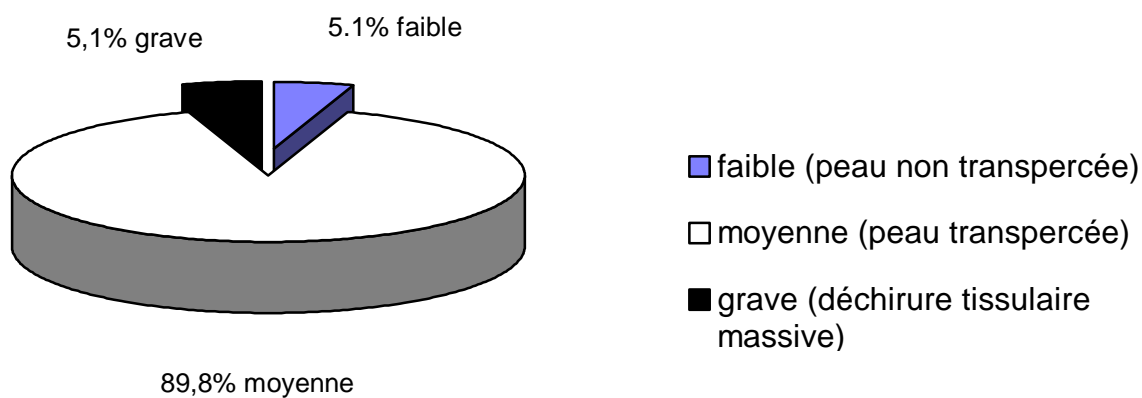
Les statistiques suisses font état de 56% de victimes masculines.

Conclusion:

Par rapport à sa représentation au sein de la population, le sexe masculin est plus souvent victime de morsures. Son caractère téméraire et sa hardiesse en sont probablement les causes. De plus, les femmes impressionnent certainement moins les chiens craintifs.

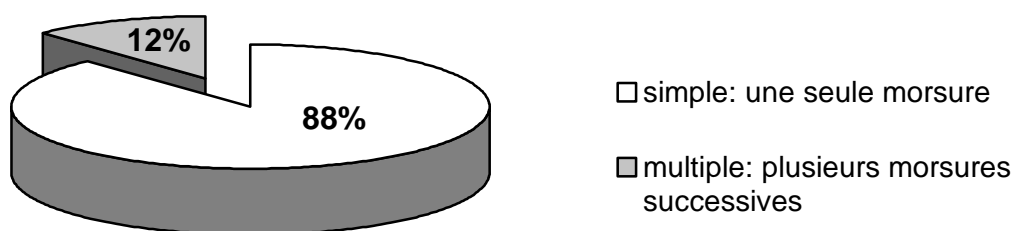
2.3. Morsures

2.3.1. Gravité des morsures

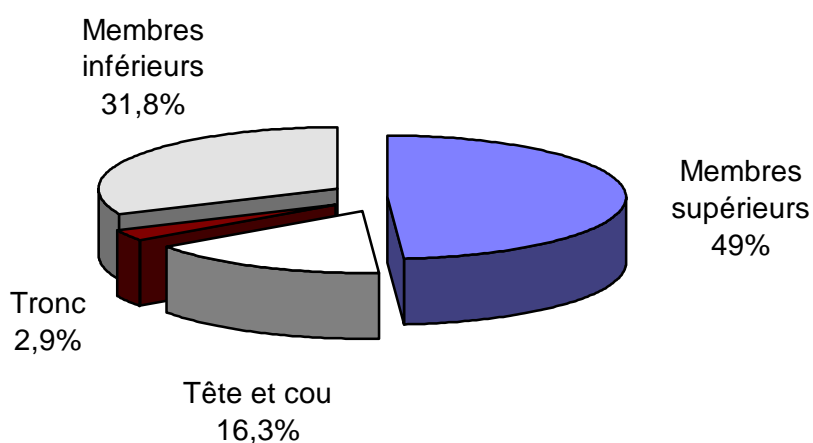


Remarque:

Dans la grande majorité des cas, la morsure est de gravité moyenne, c'est-à-dire que la peau a été transpercée et que la morsure est accompagnée d'un saignement. Les morsures graves (déchirures tissulaires massives) sont rares et n'ont heureusement pas concerné d'enfants cette année.

2.3.2. Morsure simple ou multipleRemarque:

La grande majorité des cas fait état d'une seule morsure. Les morsures multiples se rencontrent lorsque le chien est en meute ou lorsqu'il est excité (morsure offensive).

2.3.3. Localisation des morsures

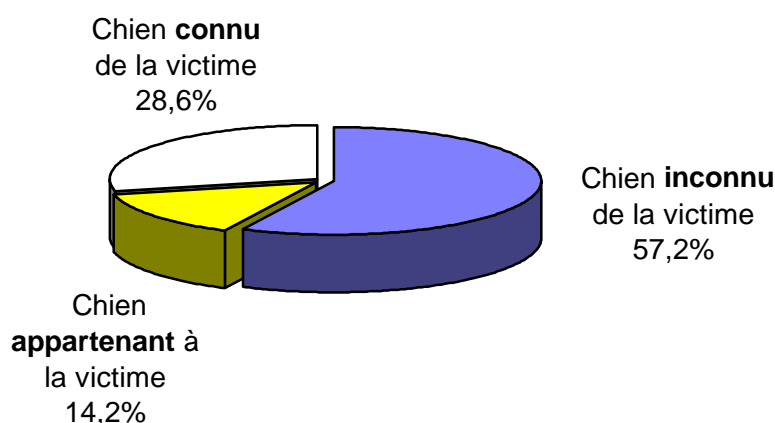
Remarque:

Les enfants sont plus souvent blessés au visage que les adultes; cela s'explique par leur petite taille, la tête étant directement exposée à une morsure. Les adultes, par contre, sont le plus souvent blessés aux membres supérieurs, étant donné qu'en cas d'agression ils se protègent le reste du corps avec les bras ou les mains.

Dans les activités de loisirs (mouvement, fuite de la victime), ce sont plus particulièrement les membres inférieurs qui sont mordus.

2.4. Relation victime-chien

2.4.1. Relation victime - chien connu ou inconnu

Remarque:

Dans 20% des cas annoncés, la relation victime-chien est inconnue. Selon d'autres statistiques effectuées en Suisse, le pourcentage de chiens ayant mordu et appartenant à la victime (24%) ou connus de la victime (34%) est plus élevé que dans notre canton. Ceci laisse supposer que les personnes mordues par leur propre chien ou un chien connu (famille, amis) demandent plus fréquemment que l'on respecte leur anonymat dans le but de «protéger» le chien.

Ces comportements protectionnistes entravent cependant la réalisation des enquêtes et par là même l'information et la prévention qui pourraient être mises en place dans la sphère privée. Notons que pour cette raison les médecins ont l'obligation d'annoncer **toutes** les morsures, que les propriétaires des chiens le souhaitent ou non.

2.4.2. Relation âge de la victime – chien connu ou inconnu

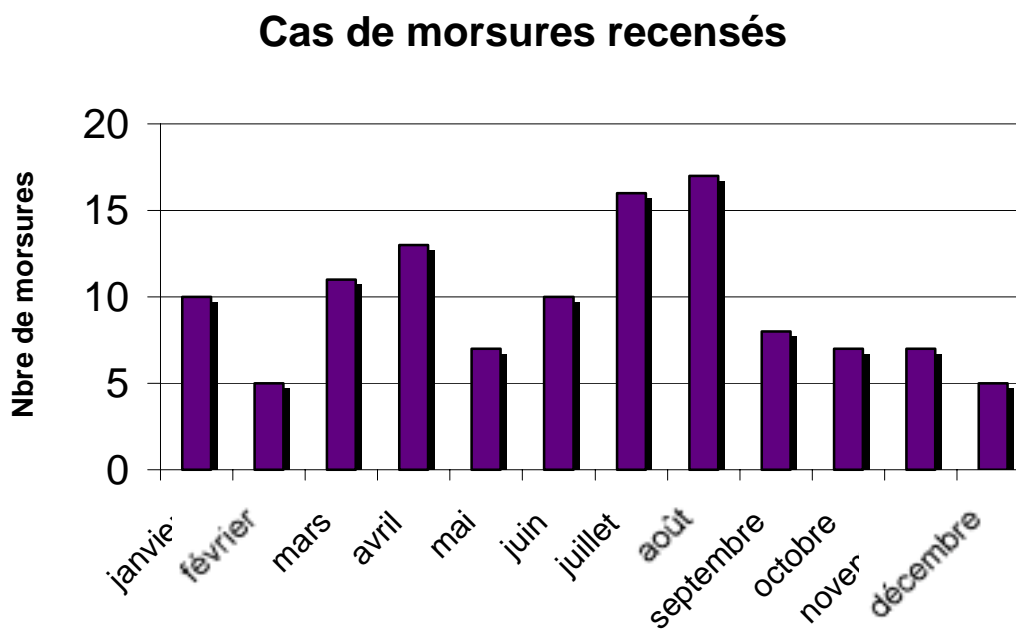
Age de la victime	Chien connu	Chien inconnu
0-15 ans	16,3%	8,2%
16-64 ans	16,3%	39,8%
65 ans et plus	10,2%	9,2%
Total	42,8%	57,2%

Conclusion:

Les enfants sont beaucoup plus souvent mordus par un chien connu que les adultes. D'une manière générale, presque une morsure sur deux est due à un chien connu de la victime ou à son propre chien.

3. Incidents

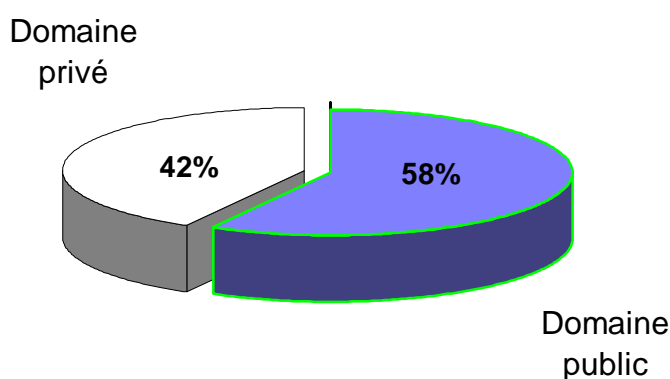
3.1. Répartition annuelle (données inconnues dans 3,3% des cas)



Remarque:

Les 2/3 des cas sont observés entre les mois de mars et d'août. L'augmentation de la fréquence des morsures au printemps et en été s'explique par l'augmentation des activités extérieures à la belle saison (loisirs des victimes, promenades des chiens). Des résultats identiques sont constatés dans d'autres études.

3.2. Lieu de l'incident (données inconnues dans 21% des cas annoncés)



Remarque:

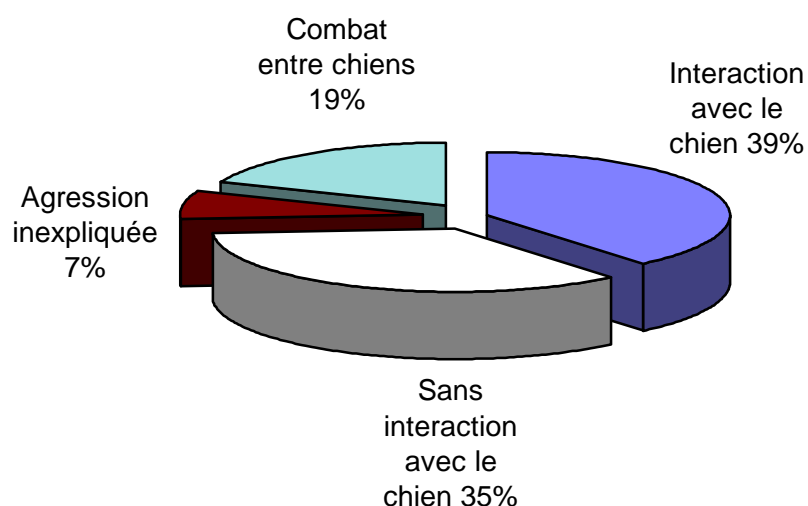
Dans le 85% des cas constatés dans l'environnement privé, la morsure a lieu là où vit le chien. Les accidents avec les enfants ont lieu plus fréquemment dans le domaine privé.

Conclusion:

Les morsures ayant lieu dans le domaine privé représentent plus de 40% des morsures annoncées; celles-ci sont donc relativement bien annoncées.

3.3. Circonstances de l'incident (Données inconnues dans 20% des cas)

3.3.1. Interactions avec les chiens



Interactions avec le chien (39% du total des cas)	
Caresser le chien	33,3%
Jouer avec le chien	30,8%
Interaction avec le chien au repos	7,7%
Interaction avec le chien qui mange	5,1%
Chien blessé	5,1%
Cabinet vétérinaire	2,6%
Autres (donner un ordre, provoquer, attraper, etc)	15,4%

Sans interaction avec le chien (35% du total des cas)		
Loisirs – jogging	25,7%	51,4%
– vélo	14,3%	
– marche	8,6%	
– moto	2,8%	
Entrée sur le territoire du chien		42,9%
Approche involontaire du chien		5,7%

Remarque:

Les enfants sont plus souvent victimes de morsures lors d'interaction avec le chien. Par contre, les adultes sont plus souvent blessés lors de la séparation de chiens en combat.

Les activités de loisirs en plein air exposent les sportifs à un risque de morsure plus important. Une information destinée spécialement aux joggeurs et aux cyclistes sera élaborée prochainement, afin que ces personnes puissent acquérir les connaissances nécessaires en matière de comportement à adopter en présence d'un chien agressif.

3.3.2. Influence du chien en liberté

Dans 30% des cas de morsure, le chien n'était pas accompagné de son détenteur. En présence des maîtres, 79% des morsures ont eu lieu lorsque le chien était détaché.

Conclusion:

Trop de chiens ne sont pas sous le contrôle de leurs maîtres, contrairement à ce que prescrit la législation; des accidents pourraient être évités par un meilleur rappel du chien et par une meilleure prise de conscience des maîtres quant à leurs obligations de détenteurs (ne pas laisser errer son chien).

3.3.3. Influence de la tenue en laisse

21% des accidents ont eu lieu lorsque le chien était en laisse. Dans 4% des cas, le chien était attaché et seul.

Conclusion:

La laisse n'est pas une protection absolue contre les morsures. Il ne faut jamais s'approcher d'un chien attaché.

3.3.4. Influence d'autres chiens

Dans 36% des cas, deux ou plusieurs chiens étaient présents lors de l'incident.

Conclusion:

L'effet de meute et les interactions entre les chiens renforcent les comportements agressifs.

3.3.5. Avertissements donnés par le chien

Dans 71% des accidents, le chien a manifesté son intention d'agression (abolements, grognements, attitude menaçante, babines retroussées, posture, etc.).

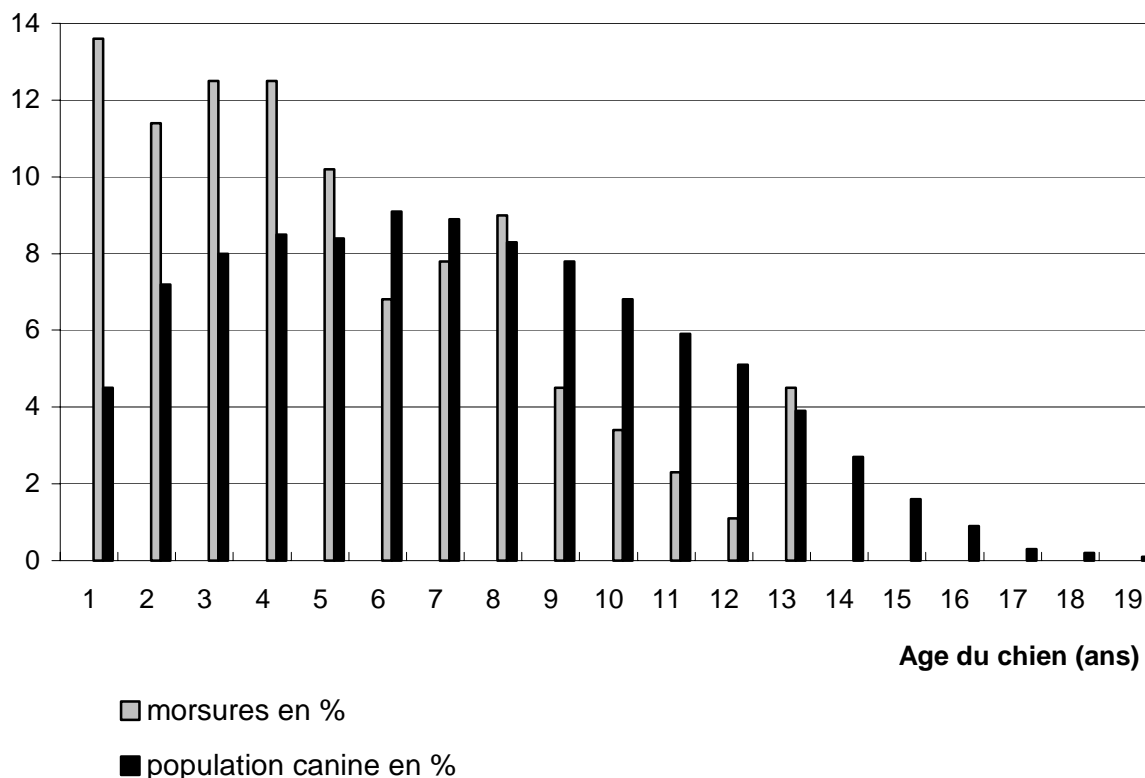
Conclusion:

Plus de la moitié des accidents auraient pu être évités si la victime avait su reconnaître les menaces exprimées par le chien. D'où l'importance primordiale de l'information dans la prévention des morsures.

4. Chiens (données inconnues dans 29% des cas annoncés)

4.1. Age du chien

Age du chien mordeur par rapport à la population canine



Remarque:

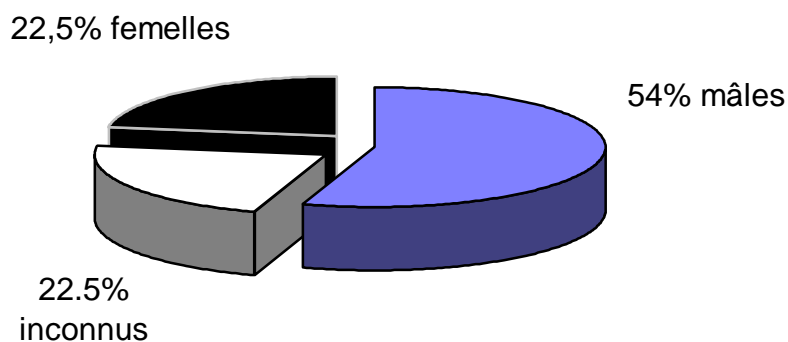
Par rapport à la population canine, la majorité des morsures concernent des chiens jeunes, âgés de moins de cinq ans (60% des morsures pour le 37% des

chiens). Le nombre de chiens âgés de moins d'une année dans la population canine neuchâteloise est sous-représenté du fait qu'une partie de ces chiens n'est pas encore introduite dans notre banque de données (identification obligatoire des chiens à partir de six mois).

Conclusion:

Une partie des jeunes chiens qui ont montré un comportement agressif est probablement euthanasiée à la demande de leurs propriétaires; ceci expliquerait pourquoi les chiens de plus de cinq ans sont sous représentés.

4.2. Sexe des chiens



Mâles	71%	entiers	61%
		castrés	39%
Femelles	29%	entières	67%
		stérilisées	33%

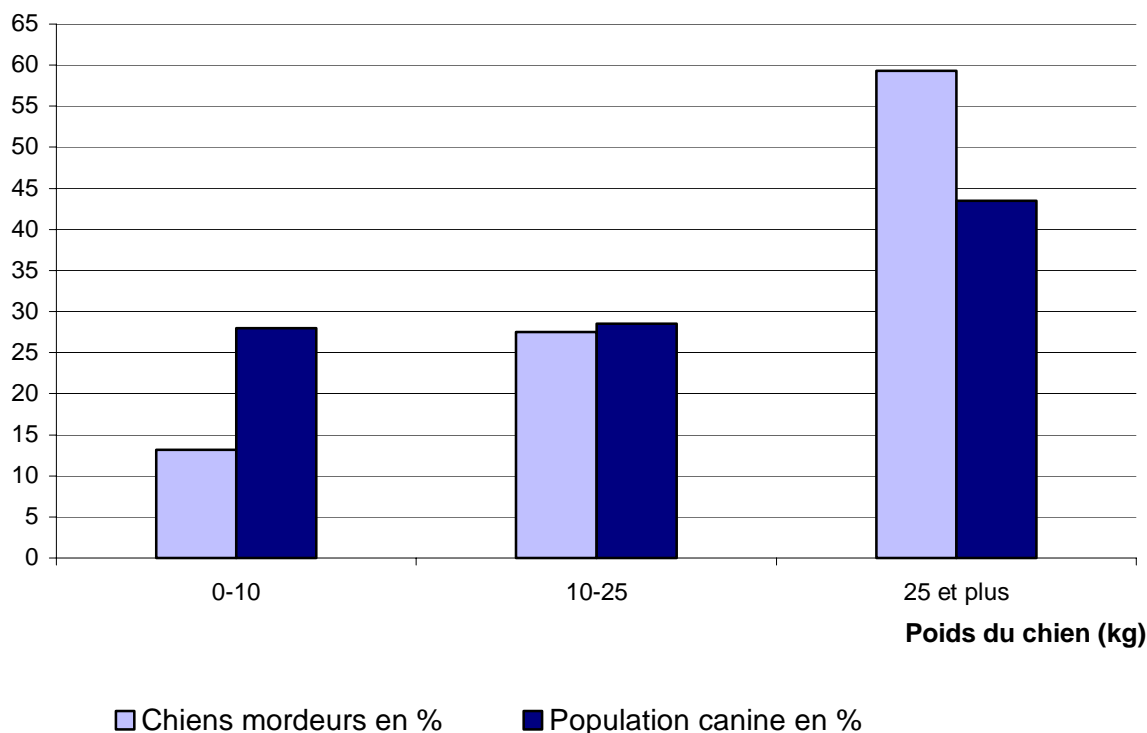
Remarque:

Plus des 2/3 des chiens mordeurs sont des mâles, dont 60% ne sont pas castrés.

Conclusion:

En raison de leur activité hormonale, les mâles montrent une agressivité plus élevée que les femelles. Le pourcentage de chiens castrés étant inconnu dans la population canine, il n'est pas possible d'évaluer l'influence de la castration sur le nombre de morsures. Cependant, certaines études tendent à montrer que le nombre de chiens mordeurs castrés serait surreprésenté. Cela s'expliquerait par le fait que, si l'agressivité du jeune chien est renforcée par l'influence de ses hormones mâles, la castration par contre ne résout pas les problèmes de comportements agressifs acquis. La castration serait donc, dans certains cas, une tentative de thérapie inefficace pour réduire l'agressivité.

4.3. Poids des chiens (données inconnues dans 24,2% des cas annoncés)



Remarque:

Par rapport à la population canine, les petits chiens sont clairement sous représentés en tant que chiens mordeurs. Par contre, les grands chiens (plus de 25 kg) sont largement sur-représentés. Des résultats semblables ont été constatés dans d'autres études.

Conclusion:

Les blessures occasionnées lors de morsures par des petits chiens sont souvent superficielles; elles ne requièrent pas nécessairement une consultation médicale. Ceci pourrait expliquer le plus faible nombre d'annonces de morsures, alors que les petits chiens mordent probablement autant que les gros! Lors de morsures causées par un grand chien, les lésions tissulaires sont plus profondes et plus graves, nécessitant fréquemment une intervention médicale. Les annonces sont donc nettement plus nombreuses.

Plus de 40% de la population canine neuchâteloise est constituée de chiens dont le poids est supérieur à 25 kg. Lors d'une agression, le poids est un facteur de risque important; en effet, lors de l'évaluation de la dangerosité d'un chien, le vétérinaire comportementaliste tient compte des circonstances de l'agression, des catégories de personnes à risque, de l'attitude du chien ainsi que de son poids; plus ce dernier est élevé, plus la dangerosité potentielle du chien est grande.

4.4. Types de races (données inconnues dans 17,5% des cas annoncés)

Suite aux indications fournies par les vétérinaires praticiens lors de l'identification obligatoire des chiens, cent trente «races» différentes sont répertoriées au service vétérinaire cantonal. Etant donné qu'un chien de pure race (avec papiers) est annoncé sous la même dénomination qu'un chien sans papiers mais présentant le même phénotype, le terme «type de race» sera mentionné plutôt que celui de «race». De plus, les bâtards représentent 30 à 40% de la population canine; ils sont fréquemment annoncés sous le «type de race» dominant.

4.4.1. Types de races les plus fréquents dans le canton de Neuchâtel

1.	Yorkshire terrier	1098	9,7%
2.	Labrador retriever	927	8,2%
3.	Berger allemand	684	6,1%
4.	Golden retriever	579	5,1%
5.	Bouvier appenzellois	496	4,4%
6.	Bouvier bernois	471	4,2%
7.	Caniche	388	3,4%
8.	Cocker spaniel	311	2,8%
9.	Berger belge	285	2,5%
10.	Jack Russell	283	2,5%
11.	Border Collie	263	2,3%
12.	Coton tular	255	2,2%

13.	Teckel	187	1,7%
14.	Pinscher	178	1,6%
15.	Collie	173	1,5%
16.	Husky	155	1,4%
17.	Westie	153	1,3%
18.	Cavalier King Charles	136	1,2%
19.	Beauceron	135	1,2%
20.	Pékinois	118	1%

Remarque:

En comparaison à d'autres études réalisées en Suisse, les Yorkshire terriers sont deux à trois fois plus nombreux dans notre canton. Les Bouviers bernois et appenzellois sont légèrement surreprésentés. Par contre, les Bergers allemands et belges sont légèrement sous représentés. Les autres types de race les plus fréquents (Labrador et Golden retriever, Caniche, Cocker, etc.) sont représentés de manière équivalente à la moyenne suisse.

Conclusion:

La présence sur sol neuchâtelois d'éleveurs ou d'importateurs d'une race particulière (Yorkshire) influence sa répartition au sein de la population canine.

En incluant les chiens croisés, les types de races les plus fréquents sont les Labrador et Golden retriever (13,3%), les Bouviers bernois et appenzellois (11,1%), les Yorkshire (9,7%) et les Bergers allemands et belges (9,5%) .

4.4.2. Types de races les plus mordeurs dans le canton de Neuchâtel en 2002

1.	Bouviers bernois et appenzellois	20,2%	des morsures
2.	Bergers allemand et belge	11,1%	“
3.	Labrador et Golden retriever	9,1%	“
4.	Rottweiler	6,1%	“
5.	Briard	5,1%	“
6.	Pittbull, American staff. terrier	4 %	“
7.	Cocker	4 %	“
8.	Westie	3 %	“
9.	Dalmatien	2 %	“
10.	Saint-Bernard	2 %	“

4.4.3. Relation types de races – nombre de morsures

Sélection d'origine	Popul. canine en %	Morsures en %	Type de race	Popul. canine en %	Morsures en %
Chiens de chasse	48,9	28,3	<ul style="list-style-type: none"> - Labrador, Golden retriever - Basset, Terrier, Teckel - Jack Russel, Westie, - Cocker - Setter irlandais, Bruno du Jura, Dogue - Caniche - Yorkshire, Pinscher, Fox, Griffon, Epagneul, Irish Wolfhund, etc. 	13,3 3,5 3,8 2,5 1 3,4 21,4	9,1 6,1 4,1 4 4 1 0
Chiens de berger	17,8	21,2	<ul style="list-style-type: none"> - Berger allemand, Berger belge - Briard - Border Collie, Collie - Beauceron, Berger des Pyrénées - Bergamasque, Bobtail, Sheltie, etc 	9,5 0,7 3,9 1,9 1,8	11,1 5,1 3 2 0
Bouvier	12,5	26,3	<ul style="list-style-type: none"> - Bouvier bernois, Bouvier appenz. Bouvier des Flandres - Rottweiler - Bouvier Entlebuch, Bouvier suisse 	11,2 0,7 0,6	20,2 6,1 0
Chiens de compagnie	9,7	3	<ul style="list-style-type: none"> - Bichon, Lhasa apso, Epagneul tibétain - Coton Tuléar, Pékinois, Cavalier King Charles, Shih Tzu, etc. 	2,3 7,4	3 0
Chiens de garde et de combat	3,1	10,2	<ul style="list-style-type: none"> - Pitbull, Am. Staff. Terrier, Bulldog - Shar-Peï, Chow-Chow, Dobermann, Boxer - Bull-terrier, Cane corso, Mâtin de Naples 	0,7 2,1 0,3	5,1 5,1 0

Sélection d'origine	Popul. canine en %	Morsures en %	Type de race	Popul. canine en %	Morsures en %
Chiens de trait et de traîneau	2,4	4	- Alaskan malamuth, Husky sibérien - Dalmatien - Samoyède, Eurasien, etc.	1,7 0,4 0,3	2 2 0
Chiens de sauvetage	2	6	- St-Bernard, Léonberg, Terre-Neuve	2	6
Chiens de course	0,3	0	- Barzoï, Whippet	0,3	0
Bâtards	3,3	1	(aucun type de race)	3,3	1

Remarques:

- Le groupe «Bouvier bernois et appenzellois» présente un risque de morsure deux fois plus élevé; les mauvaises conditions d'élevage (socialisation insuffisante dans les fermes), associées à une éducation souvent rudimentaire, sont certainement à l'origine de ce phénomène.
- Les chiens de garde et de combat présentent un risque de morsure trois fois plus élevé; une sélection basée sur des critères d'agression influence la dangerosité potentielle du chien. Cependant, les facteurs environnementaux tels que les conditions et le but d'élevage ou les connaissances du détenteur en matière d'éducation canine ont une influence prépondérante.
- D'autres types de races sont également surreprésentés en tant que chiens mordeurs; il s'agit du Cocker, du Dalmatien, des chiens de sauvetage (St-Bernard, Léonberg, Terre-Neuve), du Briard et du Rottweiler. Leur point commun est un caractère particulièrement affirmé; des prérogatives de dominance pourraient expliquer la fréquence plus élevée des morsures.
- Dans le groupe des chiens de Berger, le risque de morsure est moyen (à l'exception du Briard). Compte tenu de l'utilisation fréquente, notamment du Berger allemand, comme chien de défense, ce résultat surprenant est probablement dû à des conditions d'élevage et de détention plus professionnelles.
- Dans le groupe des chiens sélectionnés à l'origine pour la chasse, le risque de morsure est moyen (Jack Russell, Westie) à faible (Caniche, Labrador et Golden retriever). Les morsures sont fréquemment dues à un excès de confiance de la part du détenteur ou du lésé, ces types de race étant assimilés à des «chiens gentils». Relevons au passage qu'aucune morsure n'a été enregistrée concernant le Yorkshire terrier, alors que ce dernier représente plus de 10% de la population canine neuchâteloise.

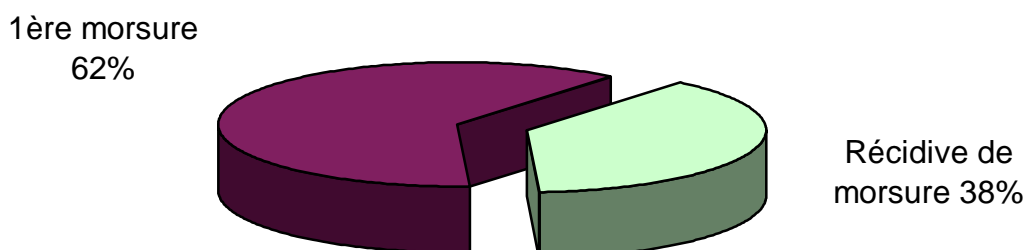
- Dans le groupe des chiens de compagnie, le risque de morsure est trois fois plus faible; la taille et le poids de ces chiens étant relativement modestes, le nombre de morsures nécessitant des soins est diminué en conséquence.
- En comparaison avec d'autres études réalisées en Suisse, le groupe des Bergers allemand et belge est sous représenté en tant que chiens mordeurs dans notre canton. Par contre, le groupe des Bouviers bernois et appenzellois est surreprésenté.

Conclusion:

15% des morsures sont dus à des chiens dits dangereux (chiens de garde et de combat, Rottweiler). Dès lors, une prévention des morsures basée uniquement sur des mesures concernant ces types de race est inefficace; en effet, 85% des morsures seraient ignorés!

Les mauvaises conditions d'élevage (socialisation) et de détention (éducation), les connaissances insuffisantes des propriétaires et des victimes potentielles représentent des facteurs de risques prépondérants. La formation et l'information constituent donc la base d'une prévention efficace.

4.4.3. Récidive de morsures (données inconnues dans 30% des cas annoncés)



Remarque:

Selon les réponses données par les détenteurs de chiens, un tiers des morsures seraient des récidives.

Conclusion:

Lorsqu'un chien a déjà agressé une personne, la probabilité d'une nouvelle morsure est plus élevée (par rapport à un chien qui n'a jamais mordu).

5. Mesures prises

5.1. Introduction

Selon les circonstances de l'incident, lorsque le chien n'est pas directement «responsable» de l'agression (défense territoriale, imprudence envers le chien, comportement inadéquat des enfants, etc.), des conseils pratiques sont donnés à la victime afin qu'elle ne répète pas ses erreurs. Le détenteur du chien reçoit également une information personnalisée relative à l'incident, ainsi qu'une mise en garde lui rappelant ses responsabilités et les risques éventuels de récidives.

Lorsque le chien est considéré comme «responsable» de l'agression, les mesures suivantes peuvent être appliquées:

1. Port de la muselière et/ou tenue en laisse obligatoire dans les lieux publics.
2. Evaluation de la dangerosité potentielle du chien par un vétérinaire comportementaliste diplômé.
3. Euthanasie.

Dans le cas où le vétérinaire comportementaliste propose un traitement de l'animal (psychotrope, contre-conditionnement, éducation ou autre), il incombe au détenteur du chien de prouver par un nouvel examen vétérinaire que la dangerosité de l'animal est redevenue normale pour son environnement. Les mesures prises, telles que port obligatoire de la muselière et/ou de la laisse dans les lieux publics, peuvent alors être levées.

5.2. Mesures volontaires

16% des détenteurs de chiens mordeurs ont recouru à l'euthanasie de leur propre initiative.

5.3. Mesures imposées

- ⇒ **Euthanasie:** 3,5% des chiens mordeurs ont été euthanasiés sur ordre du vétérinaire cantonal suite aux conclusions des enquêtes relatives au déroulement de l'agression ainsi qu'au rapport du vétérinaire comportementaliste.
- ⇒ **Mesures individuelles:** sur ordre du vétérinaire cantonal, un tiers des chiens mordeurs ont fait l'objet de mesures, telles que le port de la muselière et/ou la tenue en laisse obligatoire dans les lieux publics. 21% des chiens mordeurs ont également subi un examen approfondi par un vétérinaire comportementaliste diplômé, dans le but d'évaluer leur dangerosité et par là de confirmer (ou d'infirmer) les mesures prises.

Au cours de l'année 2002, un seul recours contre une décision du service vétérinaire cantonal a été déposé; il s'agissait de la tenue en laisse obligatoire d'un chien mordeur sur la voie publique. L'issue de ce recours n'est pas connue à l'heure actuelle.

Remarque:

Lorsque le détenteur du chien était inconnu (30% des cas annoncés) aucune mesure de prévention n'a pu être proposée et/ou imposée.

Conclusion:

Les enquêtes menées par le service vétérinaire cantonal montrent que, dans les 2/3 des cas, le chien n'est pas «responsable» de l'agression. L'imprudence et l'ignorance de la victime ou du détenteur sont à l'origine de la grande majorité des accidents par morsures.

6. Conclusions finales

Le système d'annonce officiel des morsures par les médecins représente un outil indispensable dans la connaissance des accidents par morsures de chiens. En effet, seulement 4,2% des cas annoncés ont fait l'objet d'une plainte pénale de la part du lésé. Cela signifie que, sans le système d'annonce officiel, 95% des morsures ne seraient pas répertoriées. Or, aucune stratégie de prévention efficace ne peut être développée sans avoir une connaissance approfondie de ce qu'il se passe réellement dans le terrain.

Dans la prévention des accidents par morsures de chiens, l'information et la formation de la population, d'une part, l'élevage et l'éducation du chien, d'autre part, jouent un rôle primordial.

Dans ce but, le service vétérinaire cantonal a publié et largement distribué une première brochure d'information intitulée «Ami ou ennemi?», à l'attention des victimes potentielles, des détenteurs de chiens ainsi que de toutes les autres personnes intéressées. D'autres brochures d'information plus ciblées seront élaborées à l'avenir (par exemple à l'attention des familles, des nouveaux détenteurs de chiens, des sportifs, etc.).

En complément, au vu du risque de morsure deux fois plus élevé chez l'enfant, un programme de prévention sera introduit dans les classes de deuxième année primaire dès l'automne 2003 (programme PAM).

Le chien n'est certes pas à 100% le meilleur ami de l'homme! 1% des chiens de notre canton sont des chiens mordeurs. Mais n'oublions pas que 99% des chiens sont plutôt «gentils» et qu'ils vivent en parfaite harmonie au sein de notre société!

Neuchâtel, le 7 avril 2003.

Service vétérinaire cantonal